



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 JUIN 2024**  
Délibération n° **DEL-2024-0253**

Objet : Ultra trail de l'Echappée Belle – Partenariat avec  
l'association Echappée Belle au titre de l'année 2024

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 50  
Pouvoirs : 13  
Absents : 0  
Excusés : 24  
Pour : 63  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**03 JUIL. 2024**

et publié le

**03 JUIL. 2024**

Secrétaire de séance :  
Roger COHARD

Le lundi 24 juin 2024 à 19 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 18 juin 2024.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU

Pouvoirs : Coralie BOURDELAIN à Anne-Françoise BESSON, Karim CHAMON à Régine MILLET, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Michèle FLAMAND à Dominique BONNET, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Mylène JACQUIN à Martine KOHLY, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Guillaume RACCURT à Claudine GELLENS, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0259 du 26 juin 2023 approuvant la convention de partenariat avec l'association Echappée Belle,  
Vu la délibération communautaire n° DEL-24-0130 du 24 mai 2024 relative à l'attribution de subventions dans le cadre du soutien aux associations sportives et aux sportifs de haut niveau,

Monsieur le Président rappelle que l'événement sportif ultra-trail l'Échappée Belle est organisé chaque année sur la chaîne de Belledonne. Il se caractérise par sa haute technicité, son engagement sur des sentiers difficiles d'accès, et l'altitude à laquelle il se déroule.

65 % de la course intégrale (152 km et 11 390 m de dénivelé positif) et 8 ravitaillements sont situés sur le territoire du Grésivaudan. La Skyrace, course située à 100 % sur le territoire du Grésivaudan, met en lumière la technicité des parcours et la diversité des paysages traversés sur le territoire du Haut-Bréda.

L'Echappée Belle vise à valoriser le massif de Belledonne à l'échelle régionale, nationale et internationale, en mettant en avant, le plus souvent possible, les hébergeurs et acteurs de la chaîne. L'association bénéficie d'une très bonne image dans le milieu du trail, et est donc très attendue des coureurs mais aussi des acteurs économiques du territoire (refuges, hébergeurs, etc...).

Le programme d'animations porté par l'office de tourisme Belledonne-Chartreuse vise à faire de cette course une fête ouverte à tous mais aussi à permettre aux coureurs de venir en famille, aux touristes de profiter de l'événement et d'attirer les habitants du Grésivaudan. Ce travail semble porter ses fruits car les hébergements notent un accroissement de leur fréquentation et les sites accueillent de plus en plus de public.

Conséquence de l'augmentation de la visibilité de l'événement, Le Grésivaudan, l'office de tourisme Belledonne-Chartreuse et l'association Echappée Belle ont établi depuis 2022 un véritable partenariat afin de déterminer les engagements réciproques de chaque partie pour faire de l'Echappée Belle un outil de valorisation, d'animation et de développement économique du territoire.

Pour l'édition 2024, qui se déroulera du 23 au 25 août, les partenaires ont décidé de scinder la précédente convention tripartite en deux : une convention entre l'association Echappée Belle et la communauté de communes Le Grésivaudan et une convention entre l'association Echappée Belle et l'office de tourisme Belledonne-Chartreuse. L'objectif est de permettre une meilleure visibilité des engagements de chaque partenaire.

Cette démarche de partenariat s'inscrit dans le cadre de la volonté politique du Grésivaudan de s'engager davantage pour l'attractivité du territoire. Il est ainsi apparu nécessaire d'accroître la visibilité de la communauté de communes et de renforcer les partenariats avec les organisateurs d'événements majeurs dans le Grésivaudan.

Afin d'organiser l'accueil de l'événement Echappée Belle dans le Grésivaudan en 2024, Monsieur le Président propose de signer une nouvelle convention de partenariat pour cette 12<sup>ème</sup> édition.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Les engagements réciproques suivants sont proposés :

- Le Grésivaudan :

- o Mise en place d'actions de communication sur l'événement Echappée Belle auprès des habitants du territoire,
- o Financement et mise en place de navettes collectives gratuites à destination des publics présents sur l'événement, résultant de la volonté du Grésivaudan de réduire les difficultés liées au stationnement dans des secteurs saturés, d'améliorer les conditions de circulation, de réduire le risque d'accidents pour les automobilistes et les piétons, et d'accompagner l'Echappée Belle dans ses actions de réduction de son impact environnemental,
- o Attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de la politique sportive,

Au total, les dépenses engagées par Le Grésivaudan sont estimées à 12 000 €.

- L'association Echappée Belle :

- o Actions de valorisation et de promotion de l'offre touristique du Grésivaudan en amont et pendant l'événement, auprès des coureurs et leurs familles (encarts publicitaires pour les équipements communautaires et les acteurs socio-professionnels, espaces d'information ciblés...),
- o Valorisation du territoire dans son ensemble lors des communications digitales, papier et pendant la course,
- o Création d'un espace de visibilité pour les politiques menées par Le Grésivaudan sur les thèmes du tourisme, de la montagne, des stations et de l'attractivité du territoire,
- o Création d'un temps VIP / partenaires à l'occasion de la Skyrace dans le Haut-Bréda,
- o Partage de son fichier client pour la création d'offres commerciales spécifiques.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :**

- **D'approuver le partenariat avec l'association Echappée Belle pour l'organisation de l'édition 2024 de l'ultra trail de l'Echappée Belle,**
- **De l'autoriser à signer une convention avec l'association Echappée Belle pour l'organisation de l'ultra trail 2024, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **24 JUIN 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**





# Convention de partenariat avec l'association Echappée Belle

## Pour l'édition de la course 2024

### Entre les soussignés :

**La communauté de communes Le Grésivaudan,**  
Représentée par son Président, **Monsieur Henri BAILE**  
Dont le siège est situé 390, rue Henri Fabre - 38926 CROLLES cedex,  
Agissant en vertu de la délibération n° DEL-2024- du

*Ci-après désignée Le Grésivaudan*

### D'une part,

### Et :

**L'association Echappée Belle**  
Située 135 route de Pontvis, 73800 ARBIN  
Représentée par son Président, **Monsieur Florent HUBERT**  
Autorisé à signer en vertu de du

*Ci-après désignée l'Echappée Belle*

### D'autre part

---

Il est convenu, ce qui suit :

### Préambule :

Le trail de l'Échappée Belle est une traversée de part en part de la chaîne de Belledonne, qui se caractérise par sa haute technicité, son engagement sur des sentiers difficiles d'accès, et l'altitude à laquelle elle se déroule. Le point culminant de la course atteint une altitude de 2 926 m avec la Croix de Belledonne. Une traversée d'un glacier (Freydane), 15 cols et 40 km à plus de 2 000 m d'altitude doivent être franchis pour arriver au terme de cette aventure.

65 % de la course intégrale et 8 ravitaillements sont situés sur le territoire du Grésivaudan.

Créée en 2013 et définie dès sa première édition comme un des ultra-trails les plus exigeants, l'Echappée Belle fête en 2024 sa 12<sup>ème</sup> édition les 23, 24 et 25 août.

De nombreux participants et bénévoles sont parties prenantes de cette course :

- 200 participants à la SkyRace,
- 2 000 trailers sur les 3 courses classiques,
- 6 000 accompagnants et spectateurs,
- Environ 600 bénévoles sur 1 semaine,
- 15 à 20 personnes à l'année mobilisées pour organiser l'évènement, 1 salarié à temps partiel à l'année,
- Un budget annuel de 450 000 €.

En 2021, une étude a estimé que l'événement générerait des retombées économiques sur l'ensemble du territoire de Belledonne à hauteur de 1 731 250 €, dont 40 % pour l'hébergement.

L'Echappée Belle vise à valoriser le massif de Belledonne à l'échelle régionale, nationale et internationale, en mettant en avant, le plus souvent possible, les hébergeurs et acteurs de la chaîne. L'association bénéficie d'une très bonne image dans le milieu du trail, et est donc très attendue des coureurs mais aussi des acteurs économiques du territoire (refuges, hébergeurs etc...).

Le programme d'animations porté par l'Office de Tourisme Belledonne Chartreuse vise à faire de cette course une fête ouverte à tous, mais aussi à permettre aux coureurs de venir en famille, aux touristes de profiter de l'événement et d'attirer les habitants du Grésivaudan. Ce travail semble porter ses fruits car les hébergeurs notent un accroissement de la fréquentation et les sites accueillent de plus en plus de public, grâce notamment au fort engagement du territoire dans l'événement (292 h de temps agent à l'Office de Tourisme consacré à l'organisation de l'ultra-trail en 2022).

Conséquence de l'augmentation de la visibilité de l'événement, Le Grésivaudan et l'Echappée Belle ont souhaité depuis 2022 établir un véritable partenariat, afin de déterminer les engagements réciproques de chaque partie pour faire de l'Echappée Belle un outil de valorisation, d'animation et de développement économique du territoire.

La convention de partenariat est mise à jour pour la 12<sup>ème</sup> édition en 2024.

## **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet :

- de définir les conditions dans lesquelles Le Grésivaudan apporte son soutien à l'organisation de l'événement Echappée Belle,
- de préciser les relations et collaborations entre Le Grésivaudan et l'Echappée Belle, dans le cadre de l'organisation de son édition 2024,
- de préciser les engagements financiers de chaque partie.

## **Article 2 : Engagements du Grésivaudan**

### **• Communication**

L'Echappée Belle est un événement qui s'adresse aux coureurs et leurs familles, mais aussi aux touristes et résidents du territoire, souhaitant profiter des animations organisées pour l'occasion. A ce titre, Le Grésivaudan met en place diverses actions de communication pour renforcer la visibilité de l'événement et informer ses habitants.

Deux médias sont privilégiés :

- Information sous forme d'article sur l'événement et le programme d'animations dans le magazine communautaire G L'Info, diffusé à 56 000 exemplaires,
- Les informations sur l'événement, les courses, le programme d'animations, les transports mis à disposition... sont diffusés sur les réseaux sociaux de l'Echappée Belle, de l'Office de Tourisme Belledonne Chartreuse et du Grésivaudan.

Le montant total de ces opérations est estimé à 3 000 € TTC.

## • **Transports et déplacements**

Le Grésivaudan organise, finance et met en place des transports collectifs gratuits à destination des publics présents sur l'événement (coureurs et leurs familles, touristes, résidents). Cette action prioritaire résulte de la volonté du Grésivaudan de réduire les difficultés liées au stationnement dans des secteurs saturés, améliorer les conditions de circulation, réduire le risque d'accidents pour les automobilistes et les piétons, et accompagner l'Echappée Belle dans ses actions de réduction de son impact environnemental.

Différentes navettes seront mises en place en 2024 :

- Allevard-les-Bains – Le Haut Bréda (en aller-retour) le vendredi 25 août
- Allevard-les-Bains – Le Collet (en aller-retour) le samedi 26 août
- Le Collet – Super Collet (en aller-retour) le samedi 26 août

Des parkings relais sont identifiés à Allevard-les-Bains et Le Haut Bréda, et des pancartes d'information sont réalisées pour renforcer la visibilité de ces lignes et informer le public des itinéraires parcourus.

Des comptabilisations de passages dans les navettes sont réalisées afin de connaître la fréquentation de ces lignes.

Le montant total de cette opération est estimé à 5 000 € TTC.

## • **Soutien financier**

Afin de soutenir l'organisation générale de l'édition 2024, Le Grésivaudan, au titre de sa politique sportive, verse une subvention de 4 000 € à l'Echappée Belle, laquelle a été délibérée lors du Conseil communautaire en date 24 mai 2024.

Au total, les dépenses engagées par Le Grésivaudan pour soutenir l'Echappée Belle sont estimées à 12 000 € TTC.

## **Article 3 : Engagements de l'Echappée Belle**

En contrepartie du soutien accru du Grésivaudan et de l'Office de Tourisme, l'Echappée Belle renforce la visibilité du territoire du Grésivaudan, de ses acteurs et de ses offres touristiques.

## • **Communication / promotion**

Les actions de valorisation et de promotion suivantes sont mises en œuvre :

- Valorisation de l'offre touristique globale et des hébergements en amont et pendant la course, dans le but de créer un réseau d'acteurs économiques du tourisme : sur le site web (<https://www.lechappeebelledonne.com/hebergement/>) et via la newsletter envoyée à l'ensemble des coureurs,
- Affichage de banderoles et/ou de PLV avec le logo du Grésivaudan, des 7 Laux, de Allevard-les-Bains, du Collet d'Allevard : prise en charge de l'impression de 6 aquilux (2m x 80) avec le logo du Grésivaudan disposés sur les barrières inclinées sur les sites du Pleynet (2), Fond-de-France (2) et Aiguebelle (2),
- Affichage des logos du Grésivaudan, des 7 Laux, de Allevard-les-Bains, du Collet dans toutes les communications partenaires et sur les communications numériques dont le site internet : flyers coureurs (3 x 600 ex), magazine (3 000 exemplaires), la vidéo officielle de la course, le teaser, le dossier de presse, l'invitation à la conférence de presse, le site web, la plate-forme de résultats Live trail, la plate-forme d'inscription,
- Participation au groupe Communication regroupant les services communication de l'Office de Tourisme Belledonne Chartreuse, de la CCLG et de l'Echappée Belle. Ce

groupe assurera la création, la diffusion de l'ensemble des éléments de promotion en lien avec l'évènement,

- Affichage de l'offre de navettes gratuites : installation de panneaux d'affichage pour l'identification des arrêts et horaires des différentes lignes.

Plus spécifiquement, la visibilité du Grésivaudan est renforcée dans le magazine Echappée Belle:

- Deux encarts publicitaires A6 valorisant les acteurs économiques et les équipements communautaires et/ou touristiques du territoire sont prévus,
- Un article est dédié à l'offre de navettes gratuites : itinéraires, liaisons depuis le réseau Tougo et les agglomérations de Grenoble et Chambéry, information sur les parkings relais,
- Deux espaces « parole aux partenaires » sont réservés pour deux élus du Grésivaudan (1200 caractères espaces compris),
- Les rubriques « animations » et « autour de la course » sont complétées avec des références relatives aux offres situées dans le Grésivaudan,
- Des espaces d'information ciblés seront prévus : informations sur l'ouverture et les tarifs des remontées mécaniques, la Wizluge (tarifs spéciaux Echappée Belle) etc. D'autres offres marchandes peuvent être valorisées et une place est faite aux sites communautaires situés à proximité, dont l'offre aquatique (piscines et la base de loisirs de La Terrasse).

- **Visibilité des élus communautaires**

L'Echappée Belle s'engage à garantir la présence d'élus communautaires du Grésivaudan lors de :

- La conférence de presse du jeudi 24 août, retransmise en direct sur les réseaux sociaux : invitation des élus du Grésivaudan et intervention d'un élu représentant du Grésivaudan,
- La remise des prix de la Skyrace, course 100 % Grésivaudan,
- Au départ et à l'arrivée de la course Echappée Belle Intégrale.

- **Commercialisation**

L'Echappée Belle permet à l'Office de Tourisme Belledonne Chartreuse d'accéder à l'ensemble de son fichier contact pour la création des offres commerciales ciblées et packagées, via la centrale de réservation.

#### **Article 4 : Dispositions financières**

Conformément aux engagements décrits dans l'article 2 de la présente convention, le Grésivaudan s'engage à verser à l'Echappée Belle le montant global de 4 000 €.

Cette subvention sera versée en intégralité suite à la signature de la présente convention.

La subvention sera versée sous réserve du respect par l'Echappée Belle des engagements mentionnés dans l'article 3 de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte de l'Echappée Belle, qui s'engage à fournir des coordonnées bancaires à jour.

#### **Article 5 : Evaluation**

Les parties prenantes de la présente convention s'engagent à fournir, au plus tard 6 mois après la tenue de l'évènement Echappée Belle, un bilan qualitatif et quantitatif des actions engagées.

## **Article 6 : Durée**

La présente convention entrera en vigueur à compter du 25 juin 2024, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 26 juin 2025. Toute reconduction se fera par voie expresse.

## **Article 7 : Avenant**

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé entre Le Grésivaudan, et l'Echappée Belle pour la durée résiduelle d'application de la convention. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention initiale, sans que ceux-ci ne puissent conduire à une remise en cause des objectifs définis à l'article 1.

## **Article 8 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'un de ses engagements, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par une autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'exception d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 9 : Litiges - attribution de compétence**

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention. Elles s'engagent par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en 3 exemplaires originaux.

**Fait à Crolles, le**

**Pour la communauté de  
communes Le Grésivaudan**

**Pour l'association  
Echappée Belle**

**Le Président,  
Henri BAILE**

**Le Président,  
Florent HUBERT**